



Comment obtenir l'agrément « protection de l'environnement »

Fiche pratique publié le 11/10/2021, vu 678 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Permettant d'agir en justice, l'agrément est valable cinq ans. Pour l'obtenir, l'association demandeuse doit déposer un dossier auprès du préfet de département. Explications.

L'agrément « protection de l'environnement » permet d'agir en justice, en lien avec l'objet social de l'association.

Il ouvre la possibilité de se constituer partie civile devant les juridictions pénales (par exemple, déposer plainte contre une infraction pour manquement aux mesures de la sécurité nucléaire), civiles (être mandaté pour défendre des intérêts de personnes victimes d'un préjudice) et administratives (introduire une procédure en référé contre une décision publique). L'association peut aussi demander des dommages et intérêts.

Pour être agréée, l'association doit être déclarée depuis au moins trois ans, avoir pour objet la protection de l'environnement, posséder un nombre suffisant de membres, répondre à un objectif d'intérêt général, présenter un mode de fonctionnement démocratique, montrer régularité et transparence en matière financière et comptable, exercer une activité non lucrative et avoir une gestion désintéressée.

https://www.assistant-juridique.fr/comment_obtenir_agrement.jsp

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Obtenir une subvention publique](#)
- [Recevoir des dons](#)
- [Organiser une loterie associative](#)
- [Organiser un spectacle ou un concert](#)
- [Organiser un évènement sportif](#)
- [Ouvrir une buvette](#)
- [Réussir la création d'une association](#)
- [Réussir l'assemblée générale de son association](#)
- [Récupérer une facture impayée](#)
- [Rémunérer un dirigeant d'association](#)
- [Une association peut-elle avoir une activité économique lucrative ?](#)
- [Une association peut-elle réaliser des bénéfices ?](#)

- Une association a-t-elle un Kbis ?
- Une association peut-elle délivrer des factures ?
- Une association a-t-elle un numéro Siret ?
- L'assurance d'une association est-elle obligatoire ?
- Comment faire pour qu'une association soit reconnue d'utilité publique ?
- Comment créer un journal associatif en 6 étapes ?
- Une association a-t-elle le droit de faire de la publicité ?
- Quelle réglementation pour le site internet d'une association ?